

	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	Délibération
	Séance publique du 25 septembre 2020	N° 2020-229

Convocation du 18 septembre 2020

Aujourd'hui vendredi 25 septembre 2020 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain ANZIANI, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Alain ANZIANI, M. Pierre HURMIC, Mme Christine BOST, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Stéphane DELPEYRAT, Mme Véronique FERREIRA, M. Alain GARNIER, M. Jean TOUZEAU, M. Jean-François EGRON, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Mme Brigitte TERRAZA, Mme Claudine BICHET, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Claude MELLIER, Mme Brigitte BLOCH, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Céline PAPIN, Mme Andréa KISS, M. Patrick PAPADATO, Mme Delphine JAMET, M. Maxime GHESQUIERE, Mme Marie-Claude NOEL, M. Alexandre RUBIO, Mme Emmanuelle AJON, M. Nordine GUENDEZ, Mme Josiane ZAMBON, Mme Isabelle RAMI, M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stephanie ANFRAY, M. Christian BAGATE, Mme Amandine BETES, M. Patrick BOBET, Mme Christine BONNEFOY, Mme Simone BONORON, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Nathalie DELATTRE, M. Christophe DUPRAT, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPARD, M. Frédéric GIRO, M. Stéphane GOMOT, M. Laurent GUILLEMIN, Mme Fabienne HELBIG, M. Radouane-Cyrille JABER, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, M. Michel LABARDIN, Mme Nathalie LACUEY, M. Gwénaél LAMARQUE, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF, Mme Anne LEPINE, M. Jacques MANGON, M. Stéphane MARI, M. Baptiste MAURIN, Mme Eva MILLIER, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, M. Jérôme PESCHINA, M. Stéphane PFEIFFER, M. Michel POIGNONEC, M. Philippe POUTOU, M. Patrick PUJOL, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Bastien RIVIERES, M. Fabien ROBERT, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Sébastien SAINT-PASTEUR, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Kévin SUBRENAT, M. Serge TOURNERIE, M. Thierry TRIJOULET, M. Jean-Marie TROUCHE.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

M. Patrick LABESSE à M. Alain GARNIER
M. Bernard-Louis BLANC à Mme Marie-Claude NOEL
Mme Eve DEMANGE à M. Patrick PAPADATO
Mme Fabienne DUMAS à M. Gwénaél LAMARQUE
Mme Zeineb LOUNICI à Mme Fatiha BOZDAG
M. Guillaume MARI à Mme Delphine JAMET
M. Thierry MILLET à M. Fabrice MORETTI
M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM à Mme Géraldine AMOUROUX
Mme Agnès VERSEPUY à M. Jacques MANGON

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Clément ROSSIGNOL-PUECH à Mme Claudine BICHET à partir de 12h20
Mme Céline PAPIN à Mme Camille CHOPLIN à partir de 12h25
Mme Nathalie DELATTRE à M. Nicolas FLORIAN jusqu'à 10h30
M. Guillaume GARRIGUES à Mme Karine ROUX-LABAT à partir de 10h30
Mme Fannie LE BOULANGER à M. Cyrille JABER à partir de 12h20

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

LA SEANCE EST OUVERTE

	Conseil du 25 septembre 2020	Délibération
	Direction générale Valorisation du territoire Direction appui administrative et financière DGVF	N° 2020-229

Bordeaux Fête le vin 2020 - Convention de partenariat avec l'Office de tourisme et des congrès de Bordeaux Métropole (OTCBM) - Subvention 2020 - Décision - Autorisation

Monsieur Stéphane DELPEYRAT présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

La 12ème édition de Bordeaux Fête le vin devait se dérouler du jeudi 18 au dimanche 21 juin 2020. Organisée par l'Office de tourisme et des congrès de Bordeaux Métropole (OTCBM), cette biennale en alternance avec Bordeaux fête le fleuve, a pour ambition d'accompagner le positionnement de Bordeaux comme « Capitale mondiale du vin »,

Consacrée aux vins de Bordeaux et de Nouvelle-Aquitaine, Bordeaux Fête le vin se déroule historiquement sur les quais de Bordeaux inscrits au Patrimoine mondial de l'UNESCO (United nations educational scientific and cultural organization). Avec ses centaines de milliers de visiteurs, cette manifestation est devenue, en quelques années, le plus grand événement oenotouristique européen.

L'Office de tourisme et des congrès de Bordeaux Métropole a engagé 306 000 € pour contribuer à la préparation de cet événement. Toutefois, au regard de la crise sanitaire et de l'annulation de tous les événements de plus de 5 000 personnes, l'édition 2020 de Bordeaux Fête le vin n'a pas pu avoir lieu. Conformément à la demande de l'OTCBM, il est proposé de maintenir le versement de l'intégralité de la subvention, malgré l'annulation de la manifestation.

Afin de ne pas affaiblir davantage la trésorerie de l'OTCBM, déjà fragilisée par la crise sanitaire liée au Covid-19 et l'effondrement du tourisme qui en résulte, un arrêté du Président portant le n°2020/BM-403 du 4 mai 2020, a autorisé le versement d'une avance de 96 000 € à l'OTCBM.

Cette avance vient en déduction de la subvention 2020 de Bordeaux fête le vin d'un montant total de 120 000 € dont les modalités de versement sont détaillées dans la convention ci-annexée.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU les articles L 5217-2 et L 1611-4 du Code général des collectivités territoriales

VU l'avis de la Commission d'attribution des subventions en date du 17 octobre 2019,

VU la délibération n°2015-0252 du 29 mai 2015 adoptant le Règlement général d'intervention en matière de subventions accordées aux personnes de droit privé

VU l'Ordonnance n° 2020-391 du 1er avril 2020,

VU la demande formulée par l'OTCBM en date du 10 juillet 2019

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT QUE la situation d'urgence sanitaire, liée au Covid-19, a des conséquences multiples sur le maintien, l'organisation et la tenue des manifestations et rassemblements publics et qu'il y a lieu de soutenir de manière exceptionnelle la filière touristique durant cette période sensible.

DECIDE

Article 1 : d'attribuer à l'OTCBM une subvention de 120 000€ dont 96 000€ ont déjà fait l'objet d'un versement par avance.

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Président de Bordeaux Métropole à signer la convention ci-annexée,

Article 3 : d'imputer la dépense correspondante sur le budget principal de l'exercice 2020, chapitre 65, articles 65748, fonction 61.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à la majorité.

Contre : Monsieur POUTOU

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 25 septembre 2020

REÇU EN PRÉFECTURE LE : 30 SEPTEMBRE 2020	Pour expédition conforme,
PUBLIÉ LE : 30 SEPTEMBRE 2020	le Vice-président,
	Monsieur Stéphane DELPEYRAT